



Rougemont – Le – Château, le 23 janvier 2020

Comité syndical du 30 janvier 2020

Rapport d'orientation budgétaire 2020

Préambule

L'ensemble des actions et des investissements proposé dans le présent Rapport d'Orientation Budgétaire 2020 s'inscrit pleinement dans les 4 enjeux du plan de mandature 2014-2020.

Rappel des enjeux de la mandature 2014 – 2020

- ENJEU 1 : Contenir les hausses sur les factures déchets des habitants ;
- ENJEU 2 : Améliorer la qualité de services pour les usagers ;
- ENJEU 3 : Communiquer, en toute transparence, auprès des usagers et des élus pour améliorer l'image du SMICTOM et expliquer les coûts des déchets ;
- ENJEU 4 : Avoir une gestion exemplaire du SMICTOM (respect des réglementations en vigueur, suivi périodique des installations, favoriser le développement des compétences des collaborateurs...).

A la date du 1^{er} janvier 2020, hormis le passage de la collecte des ordures ménagères en C.05 (collecte une fois tous les quinze jours) directement lié à la mise en place de la collecte des biodéchets, la totalité des engagements inscrits dans le cadre du plan de mandature 2014 – 2020 a été réalisée sans contractualisation de nouveaux emprunts.

Le débat sur le budget prévisionnel 2020 a déjà eu lieu sans être formalisé sous la forme d'un Rapport d'Orientation Budgétaire, au moment de la construction de l'appel de fonds 2020 voté le 21 novembre 2019.

I - Contexte règlementaire

Conformément à l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'examen du budget doit être précédé, dans les communes de plus de 3 500 habitants, d'un débat relatif aux orientations budgétaires.

Selon l'article 107 de la loi NOTRe du 7 août 2015, il est obligatoire de présenter pour les exécutifs des communes de plus de 3.500 habitants, des départements, des régions et des EPCI de plus de 10.000 habitants comprenant au moins une commune de plus de 3.500 habitants, un Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB) à l'assemblée dans les deux mois qui précèdent l'examen du budget.

Celui-ci portera sur les orientations budgétaires de l'exercice, les engagements pluriannuels pris par la collectivité, la structure et la gestion de la dette et la gestion des ressources humaines (effectifs, dépenses de personnel, évolution prévisionnelle de la structure des effectifs).

L'ensemble de ces informations fera l'objet d'une publication.

La présentation de ce rapport par l'exécutif doit donner lieu à débat (DOB) dont il sera pris acte par une délibération spécifique. Ce rapport est transmis au représentant de l'Etat dans le département ainsi qu'aux communes membres.

II. Points d'alerte

Les évolutions prévisionnelles de dépenses et de recettes en fonctionnement et investissement reprennent les éléments présentés en comité syndical du 21 novembre 2019 lors de la validation de l'appel de fonds aux communautés de communes adhérentes. Le budget prévisionnel 2020 doit être encore plus prudentiel que les années précédentes.

Les élus du SMICTOM souhaitent laisser une situation saine à la future mandature 2020-2026 et leur éviter d'appliquer une hausse trop importante en 2021 – inexorable - en lien avec les éléments explicités ci-après :

- Le contexte national et international en matière de gestion des matières recyclables s'est assombri courant 2019. En effet, les cours de reprise des matières premières secondaires chutent, du fait notamment, de la fermeture de marchés asiatiques. Si, à court terme, ce changement dans l'équilibre mondial a des effets négatifs sur l'activité du recyclage, ce doit être l'occasion pour l'industrie européenne et française de se remettre en question et d'investir localement pour un recyclage de qualité. Les recettes de notre collectivité baissent mais ce constat n'entame en rien notre nécessité de recycler, de promouvoir la réutilisation et le réemploi, mais aussi de former et d'informer les usagers de notre territoire sur la thématique du gaspillage alimentaire. Cela peut aussi être le moment de repenser nos modes de consommation et tout simplement produire moins de déchets.

La situation des cours des matériaux créée également des incertitudes quant au départ des centres de tri. Or les soutiens financiers de CITEO (plus important financeur du SMICTOM d'un point de vue éco-organismes) sont calculés sur les tonnes sortantes.

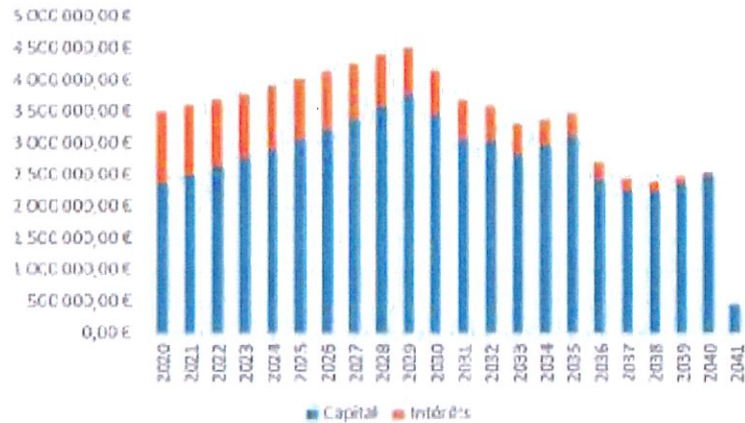
- Les projections d'exploitation des tonnages d'Omr du SERTRID montrant une baisse constante des tonnages incinérés, l'évolution attendue de la TGAP pour les déchets incinérés à échéance 2025 ainsi que la nécessité de passer le cap du point le plus haut de la dette impliqueront, à court ou moyen terme, une augmentation du coût à la tonne et donc des augmentations conséquentes des appels de fonds et des redevances incitatives des usagers.

Projections d'exploitations de l'usine d'incinération de Bourgne (extrait DOB SERTRID voté le 22/01/2020)

	2021	2022	2023	2024	2025
Ordures ménagères	36 450	34 100	32 450	27 400	27 220
<i>Entités</i>	30 230	28 580	26 930	25 280	25 100
<i>Extérieurs</i>	6 220	5 520	5 520	2 120	2 120
Encombrants	6 500	6 500	6 500	6 500	6 500
DndAE	5 920	1 920	920	920	920
Boues/Dégrillage	80	80	80	80	80
GISEMENT GARANTI	48 950	42 600	39 950	34 900	34 720
Ordures ménagères	7 100	7 800	7 800	9 100	8 400
<i>Extérieurs</i>	7 100	7 800	7 800	9 100	8 400
DndAE	8 000	12 000	13 000	5 000	1 000
GISEMENT POTENTIEL	15 100	19 800	20 800	14 100	9 400
GLOBAL	64 050	62 400	60 750	49 000	44 120



	CRD début d'exercice	Capital amorti	Intérêts	Flux total	CRD fin d'exercice
2020	60 988 351,33 €	2 391 339,88 €	1 138 490,74 €	3 529 830,62 €	58 597 011,45 €
2021	58 597 011,45 €	2 516 388,96 €	1 113 481,32 €	3 629 850,27 €	56 080 622,50 €
2022	56 080 622,50 €	2 643 653,08 €	1 075 040,20 €	3 718 693,28 €	53 436 969,42 €
2023	53 436 969,42 €	2 768 021,46 €	1 034 673,12 €	3 802 694,58 €	50 668 947,96 €
2024	50 668 947,96 €	2 914 118,13 €	1 001 516,36 €	3 915 634,49 €	47 754 829,83 €
2025	47 754 829,83 €	3 068 412,52 €	959 347,18 €	4 027 759,70 €	44 686 417,31 €
2026	44 686 417,31 €	3 231 369,62 €	921 923,51 €	4 153 293,13 €	41 455 047,69 €
2027	41 455 047,69 €	3 403 480,83 €	878 552,10 €	4 282 032,93 €	38 051 566,86 €
2028	38 051 566,86 €	3 585 265,65 €	830 259,96 €	4 415 525,61 €	34 466 301,21 €
2029	34 466 301,21 €	3 777 273,30 €	769 723,22 €	4 546 996,52 €	30 689 027,91 €
2030	30 689 027,91 €	3 464 775,16 €	704 961,00 €	4 169 736,76 €	27 224 252,75 €
2031	27 224 252,75 €	3 061 993,66 €	639 808,26 €	3 701 801,02 €	24 162 259,09 €
2032	24 162 259,09 €	3 033 194,43 €	574 952,93 €	3 608 147,36 €	21 129 064,66 €
2033	21 129 064,66 €	2 825 236,26 €	503 251,32 €	3 328 487,58 €	18 303 828,40 €
2034	18 303 828,40 €	2 967 149,07 €	432 405,74 €	3 399 554,81 €	15 338 679,33 €
2035	15 338 679,33 €	3 116 637,35 €	357 930,06 €	3 474 567,41 €	12 220 041,98 €
2036	12 220 041,98 €	2 441 192,05 €	285 798,46 €	2 728 990,51 €	9 778 849,93 €
2037	9 778 849,93 €	2 238 582,51 €	230 187,77 €	2 468 750,28 €	7 540 287,42 €
2038	7 540 287,42 €	2 235 213,16 €	174 496,28 €	2 409 709,44 €	5 305 074,26 €
2039	5 305 074,26 €	2 305 509,99 €	116 979,30 €	2 482 489,29 €	2 939 564,27 €
2040	2 939 564,27 €	2 503 036,19 €	56 601,93 €	2 559 640,12 €	436 526,08 €
2041	436 526,08 €	436 526,08 €	3 546,77 €	440 072,85 €	0,00 €
total	60 988 351,33 €	60 988 351,33 €	13 803 908,13 €	74 792 259,46 €	



III – Rappel des orientations prises pour l'appel de fonds 2020 (v

Il est à noter qu'en 2019, le SMICTOM a injecté sur ses fonds propres la somme de 236 763,84 euros (reprise sur les résultats 2018) afin de couvrir les besoins financiers 2019 et n'a pas répercuté aux CC l'augmentation subit au 01/01/2019 en lien avec les indices de révision des marchés publics qui a généré une charge financière supplémentaire de 35 000 euros pour 2019.

Contexte et orientations de l'appel de fonds 2020 :

- Passage à 12 levées annuelles au lieu de 6 par semestre (délibération du 17 octobre 2019),
- Etude sur la mise en place d'une collecte des biodéchets et étude sur l'opportunité que le SMICTOM reprenne la facturation de la Redevance Incitative à son compte,
- Pas de visibilité sur les paiements des reliquats CITEO pour 2018 et 2019, donc nécessité d'être prudent sur 2020,
- Pas d'abaissement du seuil des levées moyennes utilisés pour le calcul des grilles tarifaires car sinon obligation d'augmenter le coût par taille de bac pour couvrir nos charges qui restent les mêmes voire augmenteront en fonction des choix faits.
- Baisse des mercuriels importante, donc très pessimiste en partant uniquement sur les seuils planchers y compris PCNC à 0 (sauf le mix PET clair qui a un cours important) et JRM à 0,

Etat des mercuriales de rachat des matières recyclées au 31/10/2019

	MERCURIALE papier		MERCURIALE Plastiques					Mercuriales Acier/alu			Déchèteries		
	JRM 1.11	PCNC 1.04	Mix PET clair	Mix PET foncé	Mix PE PP PS	Films	ACIER	ALU		METAUX	BATTERIES	CARTONS	
						mixtes	E1	Valeurs	MB DIN N-1	E1			
: PLANCHER	85 €	60 €	150 €	40 €	25 €	5 €		60 €	200 €		60 €	200 €	70 €
: marché (10/05/17)	110 €	90 €	200 €	70 €	50 €	10 €		90 €			70 €		80 €
juin-17	110 €	90 €	202 €	70 €	46 €	6 €		77	467.12				
juil-17	120 €	110 €	206 €	66 €	42 €	6 €		88	443.28				
août-17	115 €	100 €	206 €	66 €	42 €	6 €		105.50	449.83				
sept-17	105 €	80 €	206 €	59 €	28 €	-27 €		111.5	467.59				
oct-17	95 €	55 €	225 €	49 €	16 €	-44 €		85.5	459.36				
nov-17	80 €	65 €	230 €	49 €	14 €	-53 €		91.5	451.93				
déc-17	60 €	53 €	230 €	45 €	12 €	-59 €		103.5	451.23				
janv-18	55 €	38 €	235 €	45 €	10 €	-62 €		111.50	464.22		97		
févr-18	40 €	18 €	243 €	45 €	10 €	-64 €		92.00	482.55		77		
mars-18	30 €	8 €	251 €	45 €	10 €	-69 €		110.25	493.54		98		
avr-18	40 €	8 €	259 €	45 €	10 €	-82 €		105.25	481.05		96		
mai-18	47 €	16 €	259 €	45 €	10 €	-82 €		104.75	483.49		96		
juin-18	52 €	16 €	261 €	45 €	13 €	-84 €		102.00	492.37		93		
juil-18	52 €	16 €	282 €	45 €	13 €	-84 €		102.25	475.07		93		
août-18	52 €	16 €	282 €	45 €	13 €	-84 €		94.50	455.44		84		
sept-18	52 €	16 €	282 €	44 €	13 €	-85 €		80.00	436.55		69		
oct-18	48 €	13.50 €	281 €	44 €	13 €	-85 €		80.50	403.08		70		
nov-18	48 €	14 €	281 €	44 €	13 €	-85 €		83.50	372.22		74		
déc-18	44 €	9 €	281 €	44 €	13 €	-85 €		75.75	346.41		67		
janv-19	36 €	6 €	281 €	44 €	3 €	-85 €		56.75	373.16		42	250	
févr-19	27 €	-2 €	282 €	40 €	-17 €	-101 €		69.50	390.45		61		
mars-19	17 €	-12 €	283 €	40 €	-32 €	-126 €		71.25	378.30		63	282	
avr-19	10 €	-20.0 €	291 €	45 €	-32 €	-136 €		69.75	351.28		63		
mai-19	7 €	-22.5 €	291 €	45 €	-32 €	-142 €		59.00	340.90		54	245	
juin-19	2 €	-24.5 €	291 €	45 €	-38 €	-142 €		54.50	320.98		50	215	
juil-19	-18 €	-43.5 €	280 €	41 €	-48 €	-142 €		47.50	297.42		44		
août-19	-25.50 €	-43.5 €	280 €	41 €	-48 €	-142 €		46.25	301.16		44	240	
sept-19	-38.00 €	-43.5 €	272 €	34 €	-63 €	-142 €		19.00	314.25				
oct-19	-68.00 €	-51.0 €	228 €	25 €	-82 €	-142 €		-12.00	305.84				
nov-19													
déc-19													

Ainsi, à titre d'exemple :

Au 1^{er} juillet 2019, le PCNC (Papier carton non complexé) permettait une recette de 60 euros / tonne pour le SMICTOM.

Au 1^{er} novembre 2019, ce même PCNC aura une valeur de reprise de 0 pour le SMICTOM alors même qu'il en coûte 51 euros la tonne au centre de tri pour permettre son recyclage.

Malheureusement, le même phénomène s'étend à l'ensemble des matériaux.

- o Variation indices marchés publics : stable pour le marché de collecte et en augmentation pour le marché de tri,
- o Validation d'une légère augmentation du tarif des professionnels en déchèteries qui n'a pas évolué depuis sa mise en place. Proposition de passer de 20 à 24 euros / m3 -> **gain potentiel 4 000 euros / an**
- o Maintien des prestations à destination des communes pour la location de bennes temporaires. Par contre suppression des prestations spéciales demandées par des non usagers (type lac d'alfeld ou tour de France) car ça demande beaucoup de temps au SMICTOM en organisation et suivi pour aucun retour d'un point de vue visibilité.
- o Maintien des services appréciés par les communes : pneus sauvages, opération nettoyage nature, ...
- o Pas d'augmentation attendue du SERTRID pour 2020 malgré les aléas de 2019 dans l'exploitation de l'usine,
- o Régul aux CC : environ 23 000 euros à leur bénéfice,
- o Des frais de fonctionnement 2020 identiques à ceux de 2019 avec :
 - o Montant à inscrire au niveau des agents
 - Maintien des charges salariales à l'identique de 2019 afin notamment de créer 4 postes de service civique et / ou un contrat aidé en technique en temps partiel,
 - Aucun nouvel avantage pour les agents sauf augmentation contractuelle,
 - Stagiairisation d'un agent (remplacement suite à mutation externe).
- o Actions / travaux pour 2020 :
 - o travaux 2020 :
 - réaménagement des zones de stockage quai transfert et ancienne déchèterie pour éviter les dépassements de seuil,
 - réparation des rails de glissement des portails du quai de transfert.
 - o En matière de prévention / animations / sensibilisation :
 - suppression des 15 K€ de subvention pour les PAV verre enterrés et réutilisation de cette somme pour les animations auprès de écoles et des associations via des structures extérieures avec obligation pour celles de citer le SMICTOM en tant que financeur,

- création d'un kit « foyer zéro déchet » avec vente
- refonte du site internet du SMICTOM obsolète et ne permettant plus d'évolution,
- achat de « goodies » ludiques : bagoto, sacs cabas, autres : validé avec financement partiel par COVED dans le cadre du marché public de tri
- orientation d'un budget important sur la réduction des déchets verts (co-compostage et autres actions de réduction),
- poursuite prêts aux associations y compris ecocup mais sans nouvel achat.

Synthèse :

Globalement les charges sont en légère diminution malgré des formules de révision des marchés publics en hausse. Par contre, le bât blesse au niveau des recettes qui expliquent la nécessité de devoir augmenter l'appel de fonds 2020 fait aux Communautés de Communes. En effet, la crise actuelle sur les expéditions des matières recyclées engendre une forte baisse des valeurs de rachat voire même des prix de reprise à 0 contre 85 euros la tonne jusqu'à maintenant.

Même avec un prix de reprise à 0, il n'est pas certain que les matières puissent être recyclées. Or si les matières ne sont pas recyclées, les soutiens de CITEO peuvent baisser.

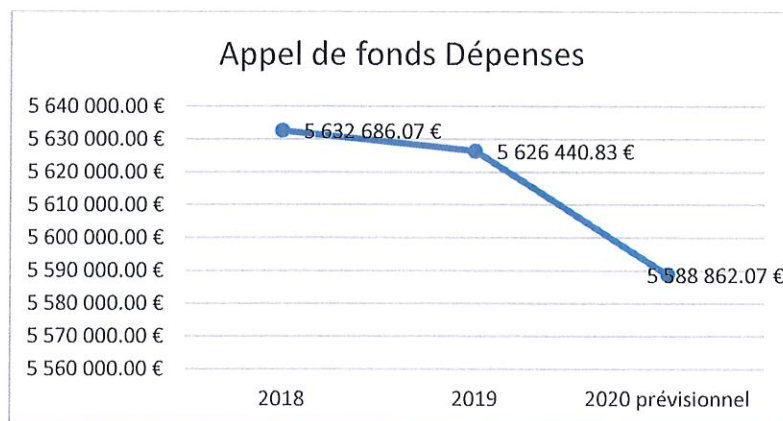
De plus, les paiements de la part des éco-organismes sont de plus en plus longs nous obligeant à fonctionner sur notre fonds de réserve.

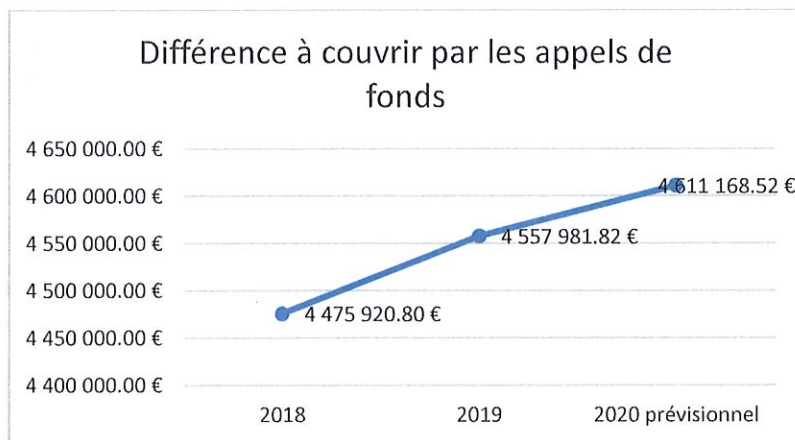
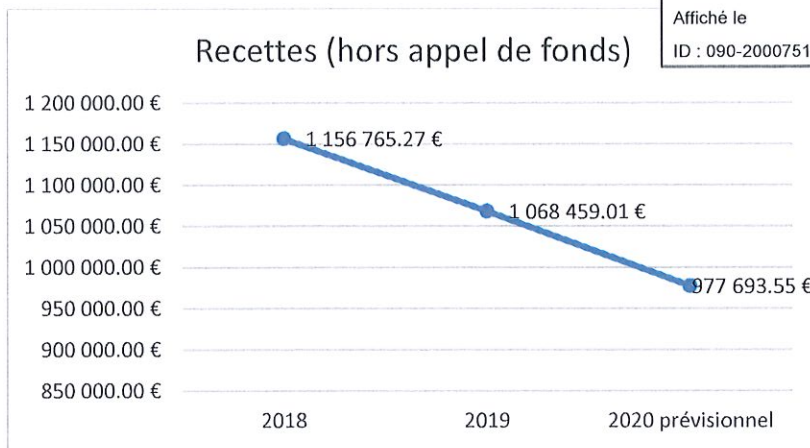
L'appel de fonds 2020 est donc extrêmement pessimiste et est anticipatif de la poursuite de la baisse des cours de rachat des matières qui risquent de réduire encore plus la partie recettes.

- Evolution des dépenses de l'appel de fonds du SMICTOM :

Stable malgré des prestations de collecte et de traitement en augmentation (révision annuelle des marchés)

Appel de fonds	2018	2019	2020 prévisionnel
Dépenses	5 632 686.07 €	5 626 440.83 €	5 588 862.07 €
Recettes (hors appel de fonds)	1 156 765.27 €	1 068 459.01 €	977 693.55 €
Différence à couvrir par les appels de fonds	4 475 920.80 €	4 557 981.82 €	4 611 168.52 €

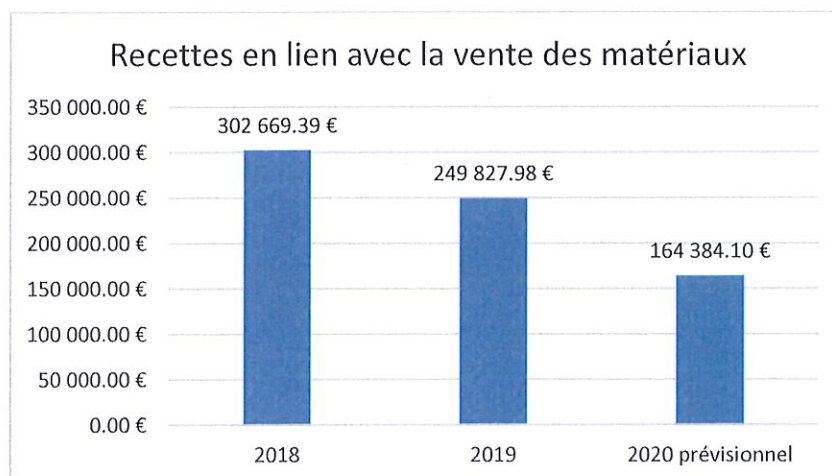




Le cas des recettes en lien avec la vente des matériaux :

Recettes de vente avec des tonnages équivalents (estimation à la date du 01/01/2020)

	2018	2019	2020 prévisionnel
Vente des matériaux	302 669.39 €	249 827.98 €	164 384.10 €



Sur la base de ces éléments, l'appel de fonds 2020, a été voté, le 21 novembre 2019 comme suit :

	Appel fonds 2019	Appel fonds 2020	Différence	Régul 2019	Appel de fonds 2020 avec régul	
CCRC	1 253 867.08 €	1 356 888.40 €	103 021.32 €	-4 254.36 €	1 352 634.04 €	7.88%
CCD	1 327 771.53 €	1 439 899.25 €	112 127.72 €	-995.27 €	1 438 903.98 €	8.37%
CC Vosges Sud	1 703 392.38 €	1 816 596.20 €	113 203.82 €	-17 277.78 €	1 799 318.42 €	5.63%
TOTAUX	4 285 030.99 €	4 613 383.85 €	328 352.86 €	-22 527.41 €	4 590 856.44 €	7.14%

IV. Les orientations budgétaires

4.1 Les dépenses de fonctionnement

Les prévisions budgétaires en matière de dépenses de fonctionnement du SMICTOM se rapportent :

- à la gestion courante du Syndicat et de ses ressources humaines,
- aux contrats de prestations de services et de traitement des déchets,
- au fonds de roulement nécessaire afin d'éviter les lignes de trésorerie.

➤ Gestion courante du Syndicat et de ses ressources humaines

Les dépenses de fonctionnement relatives à la gestion courante du SMICTOM et de ses ressources humaines se décomposent de la façon suivante :

- salariés en place titulaires, stagiaires et contractuels,
- actions en lien avec la prévention,
- gestion de l'ancienne décharge et garantie financière,
- la gestion courante des installations appartenant au SMICTOM (maintenance, réparations, fluides...),
- la poursuite des actions à destination des communes (fonds pneus, soutien aux opérations de nettoyage de la nature, fonds de soutien pour les catastrophes naturelles, newsletter, ouverture adaptée des installations, financement pour la location d'un broyeur à végétaux...),
- la communication.

Aucun nouveau projet, impactant les collectes, ne sera mis en œuvre sur 2020.

Le lancement de la collecte des biodéchets au 1^{er} janvier 2020, avec réduction de la fréquence de collecte des ordures ménagères résiduelles à une fois tous les quinze jours, est mis en stand-by, dans l'attente de l'étude que va lancer le SERTRID sur le sujet et afin d'éviter une nouvelle situation ambiguë sur l'exercice de la partie traitement des biodéchets.

Le sujet de l'exercice de la compétence tri (SERTRID et / ou les entités) sera aussi une thématique clé de l'année 2020.

Pour l'année 2020, les frais de fonctionnement, hors prestations de collecte et de traitement des déchets se présentent de la façon détaillée ci-après (Pour le détail, cf. fichier transmis lors du CS du 21 novembre 2019) :

Récapitulatif des principaux postes de dépenses de fonctionnement	2018	2019	2020
Frais de fonctionnement courants du SMICTOM (personnels, charges...)	950 000.00 €	963 000.00 €	963 000.00 €
Garantie décharge	380 000.00 €	380 000.00 €	380 000.00 €
Fonds de roulement nécessaire au paiement des factures, sans recours à une ligne de trésorerie, dans l'attente des paiements des appels de fonds par les CC et des versements des éco-organismes	1 487 351.82 €	1 279 583.93 €	1 585 060.40 €
Transport de PAV d'occasion / achat bacs OM / frais logiciel	15 840.00	18 840.00	0.00 €
régul 2019 auprès des CC (remboursement de la part du SMICTOM)	50 800.00 €	108 819.09 €	22 527.41 €
Total dépenses fonctionnement	2 883 991.82 €	2 750 243.02 €	2 950 587.81 €

L'augmentation du besoin en fonds de roulement entre 2019 et 2020 s'explique notamment par la perte de recettes de vente des matières recyclées que nous n'aurons plus en 2020 (cours matériaux) en sus des délais très longs de paiement des éco-organismes et des Communautés de Communes (cf. explications plus détaillées dans le paragraphe fonds de roulement).

Concernant l'ancienne décharge, un 1^{er} allègement de l'arrêté préfectoral de suivi post exploitation permet de légèrement abaisser le coût du suivi annuel. Une nouvelle demande d'allègement a été formulée en novembre 2018. Aucun retour pour le moment ne nous a été notifié. La garantie financière de 380 000 euros doit être maintenue malgré les résultats de suivi excellents. Une relance des services de la Préfecture a été faite en janvier 2020.

➤ Contrats de prestations de services et de traitement des déchets

Les dépenses de fonctionnement en lien avec les prestations de services et de traitement des déchets se décomposent de la façon suivante :

- marché de collecte des OMr, de collecte et tri du sélectif et de gestion des services de déchèteries fixes et mobiles attribué à la société Coved,
- marché de tri des recyclables avec COVED
- traitement des OMr, encombrants et des déchets verts dont la compétence a été transférée au SERTRID (pour le moment) avec un changement des règles tarifaires pour les OMr et les encombrants,
- marché d'achat des sacs de tri et achat de bacs.

Suite à la parution des indices de révision des marchés (tri et collecte) au 01/01/2020, il s'avère que l'indice du marché de tri a légèrement évolué par rapport à l'indice pris en compte pour le calcul de l'appel de fonds 2020. Cela a un impact de l'ordre de 5000 euros que le SMICTOM ne répercutera pas sur l'appel de fonds voté.

Evolution des indices de révision des marchés publics

(Indices publiés au 01/01/2020 sur le site du moniteur)

	Indices		
	01/01/2018 Départ marché	05/02/2019 (année 2019)	01/01/2020
Marché de collecte + déchèteries	1	1.061	1.061
Marché de tri	1	1.034	1.046
Impact financier par rapport à l'année 1 en euros TTC			+152 098.91 €TTC

Les tarifs SERTRID et la TGAP 2020 sont stables malgré les aléas d'exploitation connus en 2019. Un travail important reste à réaliser sur le suivi des évacuations des déchets dans les bonnes filières en déchèteries ainsi que la détection des « faux particuliers ».

Concernant les sacs de tri, l'inscription budgétaire 2020 pour l'acquisition des sacs est de l'ordre de 40 000 euros.

➤ Fonds de roulement

La section fonctionnement du SMICTOM intègre un fonds de roulement 1 585 060.40 €euros (+ 380 000 euros de garantie pour la décharge) permettant au Syndicat de répondre à la nécessité d'avoir une trésorerie conséquente pour faire face au paiement des prestations extérieures et des salaires dans l'attente de :

- l'acquittement des appels de fonds trimestriels par les Communautés de Communes,
- du versement des soutiens financiers par les éco-organismes de plus en plus long.

Un manque à gagner en lien avec la baisse importante des recettes de vente des matériaux est également à prendre en compte.

Ce manque à gagner sur les ventes des matières recyclées va creuser encore plus notre besoin en fonds de roulement.

En 2019, l'évolution du solde dépenses / recettes de fonctionnement du SMICTOM montre que, sans la présence du fonds de roulement, les comptes du SMICTOM seraient déficitaires chaque mois (sauf décembre) avec un pic de déficit d'environ d'1.2 millions en avril 2019.

D'ailleurs, sans la reprise de l'excédent de fonctionnement de 2018, la partie fonctionnement 2019 serait en déficit de 26 834.70 euros.

Ce solde négatif se creusera encore plus en 2020 dans la mesure où nous ne toucherons plus une partie des recettes mensuelles de vente de certains matériaux (PCNC et JRV) et que les autres matériaux voient leur valeur mensuelle chutée de manière continue.

Concernant le paiement des appels de fonds 2019 par les Communautés de Communes, ceux-ci se sont légèrement améliorés.

Les délais de paiement vont ainsi de 30 à 112 jours sur 2019 (29 à 182 jours en 2018).

Concernant les versements des soutiens des éco-organismes, il est important de noter que depuis le 1^{er} janvier 2018, CITEO (ex Eco-emballages) verse les soutiens financiers par semestre au lieu de trimestriellement. De plus, une partie des financements est suspendue au dépôt d'un contrat d'objectifs et de l'atteinte des objectifs fixés dans celui-ci. Ce contrat d'objectifs est annuel et doit proposer uniquement des actions nouvelles en matière de tri permettant une augmentation des performances de tri.

Dans l'attente des paiements des appels de fonds trimestriels par les Communauté de Communes et des versements des éco-organismes, le SMICTOM puisse dans son fonds de roulement pour éviter de faire appel à des lignes de trésorerie qui pourraient s'avérer couteuse pour les habitants.

A titre d'exemple ;

Si le SMICTOM devait solliciter une ligne de trésorerie d'1 million d'euros, sur 6 mois, avec un taux de 0.9%, représentait la somme de 4550 euros de frais bancaires pour le SMICTOM et donc les habitants.

4.2. Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement sont constituées :

- Des appels de fonds aux communautés de communes,
- Des soutiens financiers des éco-organismes et de la vente des matériaux,
- De la refacturation des prestations (location de bennes aux communes, serrures, sacs prépayés, ...).

Concernant les appels de fonds aux Communautés de Communes, ceux-ci sont en augmentation en lien avec les explications ci-avant.

	Appel fonds 2019	Appel fonds 2020	Différence
CCRC	1 253 867.08 €	1 356 888.40 €	103 021.32 €
CCD	1 327 771.53 €	1 439 899.25 €	112 127.72 €
CC Vosges Sud	1 703 392.38 €	1 816 596.20 €	113 203.82 €
TOTAUX	4 285 030.99 €	4 613 383.85 €	328 352.86 €

4.3. Synthèse de la section fonctionnement

Rappel BP 2019 :

Récapitulatif des principaux postes de dépenses de fonctionnement 2019	
Frais de fonctionnement courants du SICTOM (personnels, charges...)	963 000,00 €
Garantie décharge	380 000,00 €
Achat bacs Om	18 840,00 €
Fonds de roulement nécessaire au paiement des factures, sans recours à une ligne de trésorerie, dans l'attente des paiements des appels de fonds par les CC	1 279 583,93 €
régul 2017 auprès des CC (remboursement de la part du SICTOM)	108 819,09 €
Contrats prestations extérieures (dont avance 227 500 euros GBCA Iri)	4 657 049,98 €
Total dépenses fonctionnement	7 407 293,00 €
Récapitulatif des principales recettes de fonctionnement 2019	
Appel de fonds CC	4 285 030,00 €
Excédent de fonctionnement 2018	1 924 228,00 €
Subventions/ recettes de vente des matériaux / reprise de subventions / facturations	1 198 035,00 €
Total recettes fonctionnement	7 407 293,00 €

BP 2020 :

Récapitulatif des principaux postes de dépenses de fonctionnement 2020	
Frais de fonctionnement courants du SICTOM (personnels, charges...)	963 000,00 €
Garantie décharge	380 000,00 €
Achat bacs Om	15 000,00 €
Fonds de roulement nécessaire au paiement des factures, sans recours à une ligne de trésorerie, dans l'attente des paiements des appels de fonds par les CC et des éco-organismes	1 585 060,40 €
régul 2019 auprès des CC (remboursement de la part du SICTOM)	22 527,41 €
Contrats prestations extérieures	4 563 711,19 €
Total dépenses fonctionnement	7 529 299,00 €
Récapitulatif des principales recettes de fonctionnement 2020	
Appel de fonds CC + régul	4 613 383,00 €
Excédent de fonctionnement 2019 pouvant être reporté	1 897 393,00 €
Subventions/ recettes de vente des matériaux / reprise de subventions / ventes diverses	1 018 523,00 €
Total recettes fonctionnement	7 529 299,00 €

4.4. Les dépenses d'investissement

En 2020 les investissements porteront sur les éléments détaillés dans le tableau ci-après. Ces dépenses sont en lien avec les orientations définies dans le plan de mandature 2014 - 2020 et les actions proposées lors du vote de l'appel de fonds 2020 le 21 novembre 2019..

Ces dépenses seront réalisées sur les fonds propres du SMICTOM à l'identique des investissements faits depuis le début de la mandature 2014 - 2020 (reprise en régie de la

gestion des bacs, déchèterie semi-fixe de Champagney, remplacement de l'ensemble du parc de PAV verre, travaux d'améliorations de la déchèterie d'Etueffont, acquisition pour la déchèterie mobile (point collecte mobile).

Libellé	Article	Montant en euros TTC
Bac OM 2020 (remplacement casse + stock)	2188	50000
Aménagement en lien avec les zones de collectes des déchets verts (prévention et réduction des tonnages) - reprise 2019	2138	60000
Adaptation ancienne déchèterie pour accueil des professionnels - reprise 20190	2138	30000
Travaux divers d'entretien sur les bâtiments	2181	2750
Matériel bureau et informatique (licences anti-virus et autres)	2183	2000
Séparateur hydrocarbure déchèterie Etueffont - reprise 2019	2138	10000
Rails des portails du quai de transfert	2138	20000
Marquage au sol quai de transfert + bornes de badgeage	2135	10000
Caméras ancienne déchèterie le quai de transfert	2158	20000
Montant total investissement 2020 en travaux ou acquisition		204750

A noter, un reste à réaliser 2019 de 5000 euros.

Suite à la délibération du 21 novembre 2019 concernant les autorisations de dépenses d'investissement avant le vote du BP 2020, il est obligatoire de reprendre les montants votés.

Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :

- Installations Générales, Agencement, Aménagement (art 2135 fonct 812) : 5 000 €
- Travaux déchèterie ou quai de transfert (art. 2138 fonct 812) : 25 375 €
- Agencements et aménagements divers (locaux Rougemont) (art. 2181 fonct 812) : 2 750 €
- Achats de matériels informatiques (art 2183 fonct 812) : 500 €
- Achats de Bacs OM ou PAV (art. 2188 fonct 812) : 26 981 €

Total : 60 606 € (soit ¼ du budget 2019 pour l'ensemble des articles).

Les dépenses d'investissement à inscrire dans le BP 2020, en intégrant les autorisations de dépenses d'investissement avant le vote du BP 2020, sont donc les suivantes :

Libellé dépenses investissement à inscrire au BP 2020	Montant en euros TTC
Montant total investissement 2020 en travaux ou acquisition (y compris reprise délibération nov 2019)	204 750.00 €
Emprunts en euros (Déchèterie Etueffont) CAPITAL	29 370.00 €
Reprises divers (chapitre 040)	22 853.00 €
Reste à réaliser (sub pav verre enterré Masevaux)	5 000.00 €
Total besoin en investissement	261 973.00 €

4.5. Les recettes d'investissement

Elles seront composées essentiellement du FCTVA (fond de compensation de la TVA), de l'excédent 2019.

Les recettes d'investissement se présentent ainsi :

Récapitulatif des principales recettes d'investissement 2020	
Excédent Investissement 2019 Reporté	963 551.00 €
Amortissement des immobilisations	436 184.00 €
FCTVA	70 000.00 €
Total recettes investissement	1 469 735.00 €

4.6. Synthèse de la section d'investissement

Synthèse de la section d'investissement année 2020	Montant en euros TTC
Dépenses d'investissement 2020	261 973.00 €
Recettes d'investissement 2020	1 469 735.00 €
Excédent d'investissement	1 207 762.00 €

L'excédent d'investissement constitue un capital qui permettra au SMICTOM, en fonction des futures décisions, de procéder à l'acquisition de certains équipements sans avoir recours ou de manière minimale à l'emprunt (exemples : achat bacs biodéchets, achat bacs jaunes, développement des PAV verre enterrés, création d'une nouvelle déchèterie ...).

4.7. Reprise anticipée des résultats

En termes d'approche budgétaire, il est proposé de reprendre dès le budget primitif, les résultats du compte administratif 2019, à l'identique des exercices précédents. C'est donc une permanence des méthodes, d'un exercice à l'autre, qui est ici privilégiée.

Le compte de gestion et le compte administratif seraient ainsi votés préalablement au budget primitif et au cours de la même séance, ce qui permettra de disposer des résultats définitifs.

Les résultats anticipés (hors restes à réaliser) à confirmer après rapprochement avec le compte de gestion du comptable, sont détaillés ci-après.

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses de l'exercice 2019	5 604 700.74	127 724.94
Recettes de l'exercice 2019	5 577 866.04	506 101.03
Solde Exercice 2019	- 26 834.70	378 376.09
Solde exercice antérieur	1 924 288.65	585 175.70
Résultat consolidé	1 897 393.95	963 551.79

Sans le report d'excédent de fonctionnement 2019, la partie fonctionnement 2019 serait en déficit 26 834.70 euros sur l'année. Cela s'explique entre autres par les baisses des valeurs marchandes des matières recyclées, mais également par l'augmentation de la formule de révision des marchés au 01/01/2019 par rapport au prévisionnel de l'appel de fonds.

V - Les engagements pluriannuels

Néant

VI - Structure et la gestion de la dette

En matière d'endettement, il n'y a plus qu'un seul emprunt en cours :

- travaux d'aménagement de la déchèterie d'Etueffont avec des annuités de 42 614,04 euros arrivant à terme fin 2030.

Emprunt	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2021
Déchèterie	42 614,04	42 614,04	42 614,04	42 614,04	42 614,04	42 614,04	42 614,04
Bacs OM	186 024,72	186 024,72					
TOTAL	228 638,76 €	228 638,76 €	42 614,04	42 614,04	42 614,04	42 614,04	42 614,04

Sur 2020, avec le report de la décision de la mise en place de la collecte des biodéchets, aucun nouvel emprunt n'est envisagé. L'année 2020 sera dédiée à l'étude de la mise en place de la collecte des biodéchets.

Aucun nouvel emprunt n'a été réalisé par la mandature 2014-2020, l'ensemble des investissements étant réalisé sur fonds propres.

VII - Gestion des ressources humaines

L'année 2019 a connu des mouvements de personnel avec :

- 1 démission d'un adjoint administratif en octobre 2019 non remplacé à ce jour (ambassadeur du tri),
- 1 demande de mutation externe au 1^{er} octobre 2019 avec remplacement. A cet effet, un poste d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe a été supprimé après consultation de la CAP et un poste d'adjoint administratif a été créé,
- L'arrêt du contrat d'apprentissage au 31/08/2019 à la demande de l'apprentie qui souhaitait se réorienter dans une autre filière,
- Un remplacement pour congé maternité qui se prolonge sur le 1^{er} trimestre 2020.

A fin 2019, l'effectif du SMICTOM est stabilisé à 6 personnes.

Au cours de l'année 2019, 1 adjoint administratif principal 2^{ème} classe a été promu, par avancement de grade, adjoint administratif principal 1^{ère} classe.

Parmi ces 6 collaborateurs, certains bénéficient d'un aménagement de leur temps de travail renouvelable annuellement sur demande écrite :

- 1 bénéficie d'un temps de travail à 90 %,
- 1 bénéficie d'un temps de travail à 80 %,

Sur 2020, un agent bénéficiera d'un temps de travail de droit à 80 mois renouvelable.

Des remplacements de personnel sont prévus en cas d'arrêt maladie ou lors des congés notamment sur la partie maintenance des bacs. Une convention de mise à disposition a été signée, à cet effet, avec le centre de gestion du Territoire de Belfort.

D'autre part, sur 2020, le recrutement de services civiques sera réalisé afin de remplacer l'ambassadeur du tri, développer les actions de contrôle en déchèteries, gérer un espace gratuité...

Des avancements de grade, sous réserve des avis du Comité syndical et de la Commission de réforme et Comité Médical des collectivités territoriales et établissements publics affiliés au CDG 90 pourront être réalisés.

L'évolution des effectifs est le suivant :

Personnel	2017	2018	2019	2020
Titulaire	2 adjoints administratifs 1 adjoint administratif en congé parental 1 technicien	2 adjoints administratifs 1 adjoint administratif en congé parental jusqu'au 01/09/2018 1 technicien	1 attaché 4 adjoints administratifs 1 technicien 1 adjoint technique	1 attaché 2 adjoints administratifs 1 technicien 1 adjoint technique
Stagiaire		1 attaché 1 adjoint administratif 1 adjoint technique		1 adjoint administratif
Contractuel	1 attaché 1 adjoint administratif 1 adjoint technique 1 adjoint technique en remplacement du congé parental 1 adjoint technique sur 6 semaines (remplacement congés)	1 adjoint technique en remplacement du congé parental jusqu'au 15/10/2018 1 adjoint technique sur 6 semaines (remplacement congés) 1 adjoint administratif sur 3 mois (badge)	1 adjoint technique sur 6 semaines (remplacement congés)	1 adjoint administratif sur 3 mois (remplacement congé maternité) 1 adjoint technique sur 6 semaines (remplacement congés) 2 à 4 services civiques
Apprenti		1 apprenti depuis le 03/09/2018	1 apprenti	

VIII - Conclusion

Les orientations budgétaires s'inscrivent dans la continuité du travail effectué ces dernières années. Malgré les aléas financiers s'annonçant, il est indispensable de maintenir un service public de qualité auprès de nos usagers.

Pour les années à venir, il est important de rester vigilant en matière de gestion budgétaire. Il ne faut pas négliger l'impact d'une baisse des recettes liées au recyclage (vente des matières et soutien des éco-organismes), l'impact des baisses des tonnages d'ordures ménagères incinérées au SERTRID, l'augmentation de la TGAP d'ici 2025 sur l'incinération, le pic de la dette SERTRID qui atteindra son seuil maximal en 2029...

Ces différents items vont impacter défavorablement les budgets.

L'année 2020 sera aussi probablement décisive dans les orientations à prendre concernant la collecte des biodéchets et l'exercice de la compétence tri.

Les membres du Comité Syndical sont ainsi invités à échanger sur les orientations budgétaires 2020.



Le Président,
Patrick MIESCH